



COLLOQUE

De la constante macabre

à l'évaluation par

contrat de confiance

Interventions liminaires

*Monsieur le Ministre Jacques VALADE
Président de la Commission des
Affaires culturelles du Sénat
Ancien Ministre, Sénateur de la Gironde*

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux d'apporter ma contribution aux réflexions développées à l'initiative de ma collègue, Madame le Sénateur Françoise Férat, sur le thème de la notation scolaire.

La commission des affaires culturelles du Sénat avait été très frappée par l'analyse saisissante du phénomène dit de la « constante macabre », lors de l'audition du Professeur André Antibi, le 7 décembre 2005.

Par ailleurs, Mme Corinne Croc, qui l'accompagnait, avait témoigné de son expérience très positive de mise en œuvre de l'« évaluation par contrat de confiance », avec le même enthousiasme qu'elle mettra sans doute tout à l'heure à vous l'exposer.

Ces tentatives ne peuvent laisser indifférents à l'heure où tous s'interrogent sur les méthodes les plus pertinentes d'évaluation et d'orientation. De telles initiatives attirent l'attention, en effet, dès lors qu'elles contribuent à mener les élèves vers la réussite, en leur faisant retrouver le désir d'apprendre, la motivation pour le travail et le sens de l'effort.

Or, ce sont d'abord les enseignants et les chefs d'établissement, au contact quotidien des enfants et des jeunes, qui doivent inventer, améliorer, disposer des outils les plus appropriés pour parvenir à ces objectifs.

A l'initiative de notre commission et du Sénat, une disposition de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école autorise -et encourage- les écoles, les collèges et les lycées à mettre en œuvre, dans le cadre de leur projet d'établissement, des expérimentations. Celles-ci peuvent concerner, en particulier, le domaine de l'organisation pédagogique des enseignements, et, par conséquent, les modalités d'évaluation des élèves.

Si une expérience a porté ses fruits au niveau local, reste ensuite à envisager les modalités de diffusion de ces « bonnes pratiques ». Pour cela, il faut d'abord les partager, les faire connaître et reconnaître.

C'est l'objet de ce colloque, et je suis ravi qu'il soit accueilli par le Sénat, grâce notamment à la détermination de notre collègue Françoise Férat.

Pour revenir, de façon plus générale, au thème qui nous réunit aujourd'hui, à savoir l'évaluation, je voudrais vous exprimer combien il revêt désormais un caractère central et essentiel pour tous ceux qui se préoccupent à la fois d'équité, d'efficacité et de compétitivité, en particulier pour les parlementaires que nous sommes.

Il nous faut, dans tous les domaines, repenser le concept, le réaffirmer, lui accorder une place et un rôle prioritaires, afin d'améliorer le fonctionnement et la transparence de nos institutions, de nos services publics et de nos politiques.

Tel a été le cas, particulièrement significatif, dans la loi de programmation pour la recherche, que nous avons discutée et adoptée en mars dernier : la notion d'évaluation est au cœur de la réforme engagée en vue de moderniser notre système de recherche et d'enseignement supérieur.

Désormais, c'est la qualité des projets qui sera évaluée, par-delà les individus, les systèmes ou les organismes qui les portent. Cela traduit un changement majeur dans nos mentalités et nos façons d'agir, redonnant ainsi une place prépondérante à l'initiative d'une personne ou d'un groupe.

Notre système d'évaluation souffre, dans tous les domaines, d'une faiblesse et de critiques qui révèlent combien la tâche de l'évaluateur est difficile et nous place devant l'absolue nécessité de modifier nos comportements.

Cela vaut, notamment, quand il s'agit d'évaluer des élèves ou des étudiants.

Je sais, par mon expérience personnelle de professeur d'université, combien il est délicat d'oublier ou de dépasser la connaissance que nous avons d'eux, de faire fi de leur personnalité, pour s'en tenir à la seule évaluation technique de leur travail. Est-ce d'ailleurs dans une analyse prospective par rapport à l'avenir de candidats une obligation ou une nécessité d'occulter l'aspect humain qui sera dans le futur au moins aussi important que les connaissances acquises ?

Il nous faut certainement passer d'une évaluation – sanction, à une évaluation qui intègre et valorise les qualités et les compétences diverses des enfants et des jeunes. Comme vous l'aviez souligné devant notre commission, M. Antib, la « constante macabre » est en effet un processus propre à notre pays.

De ce fait, il n'est pas étonnant, dans le même temps, de lire dans les études internationales que les jeunes français souffrent d'un manque de confiance en eux qui n'a pas son pareil ailleurs.

Ils se classent ainsi en dernière position des pays de l'OCDE à la question « êtes-vous heureux d'aller à l'école ? ».

La nature et la sévérité de notre système de notation n'y sont pas étrangères. Elles contribuent même en très grande partie à démobiliser des élèves pour qui l'école devient le symbole d'un échec potentiel, des humiliations et frustrations successives, et finalement de la perte de la confiance et de l'estime de soi.

La situation est très différente à l'étranger. Je reviens, ce matin même, d'une mission d'information de la commission des affaires culturelles aux Etats-Unis, où nous avons visité, notamment, des écoles et des universités.

Nous avons pu nous rendre compte des différences qui séparent nos deux systèmes éducatifs en matière de sélection et d'évaluation des élèves.

En effet, la sélection que pratiquent les établissements américains est sévère certes, mais clairement affichée, et donc moins sournoise que la nôtre.

Par ailleurs, elle ne se fonde pas sur les seuls résultats scolaires des jeunes, mais prend en compte bien d'autres compétences : ainsi, dans les dossiers de sélection pour l'accès aux universités, y compris les plus prestigieuses, une large place est accordée à l'engagement associatif, à la pratique d'activités sportives, musicales ou artistiques, etc.

Cela intègre des qualités humaines, des talents et des capacités que notre système éducatif français ne sait pas suffisamment apprécier et valoriser, dans leur diversité.

Or ce sont là des compétences primordiales par la suite, en particulier au moment de l'entrée dans la vie professionnelle.

Pensons, à cet égard, aux études de médecine : recrutons-nous de mauvais médecins quand le seuil de la première année était moins sélectif qu'actuellement, où le concours d'entrée ne se fonde que sur les seules capacités de travail scolaire - je dirais presque de bachotage - dans des disciplines académiques, comme les mathématiques ou la physique-chimie, alors que par nature le médecin, dans l'exercice de son métier, a besoin, d'une façon évidente, de qualités que ne peuvent dévoiler les modalités de sélection utilisées.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de repenser nos modalités de notation et d'évaluation des élèves, comme vous vous y êtes déjà engagé avec passion et détermination, autour du Professeur Antibii, depuis déjà quelques années.

L'« évaluation par contrat de confiance » permet, comme les résultats de vos expériences le démontrent, d'inciter les élèves à travailler davantage, car ils voient que leurs efforts sont récompensés. Cela permet, en outre, de restaurer des liens de confiance entre les élèves et les professeurs, ô combien importants pour susciter, au sein de la classe, un climat de sérénité, plus propice au travail.

Au-delà, je crois qu'il nous faut également diversifier nos modalités de notation, pour évaluer d'autres compétences que les seules connaissances scolaires. C'est en repérant et en valorisant mieux, le plus tôt possible, les talents et les compétences des enfants, quels qu'ils soient, que l'on peut enrayer la spirale de l'échec et leur donner le goût pour l'école et éliminer cette forme pernicieuse de ségrégation.

En effet, il suffit d'être bon dans un domaine, que ce soit le sport, les activités manuelles, les sciences ou l'informatique, la musique pour retrouver la confiance en soi, qui nous permet d'avancer, voire parfois de nous dépasser.

Les mesures introduites par la récente loi sur l'école marquent un premier pas : elles ont introduit, au collège, une « note de vie scolaire » qui prend en compte non seulement l'assiduité et le respect du règlement intérieur, mais aussi l'engagement de l'élève dans la vie de son établissement. Le socle commun intègre, désormais, des compétences qui n'étaient pas suffisamment prises en compte à l'école, comme le sens de l'initiative, l'autonomie, et les capacités à vivre ensemble.

C'est en se rassemblant, comme aujourd'hui, autour d'initiatives menées avec détermination et enthousiasme, que nous pourrons faire évoluer notre école et favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves.

Sachez que vos témoignages et vos conclusions trouveront un écho auprès des parlementaires, et qu'ils contribueront à éclairer notre action en faveur de l'amélioration permanente du fonctionnement de notre système éducatif.

Je vous remercie.